

La Nouvelle République du Centre-Ouest, 12 juin 2013

politique

Et si Tour(s)plus devenait une communauté urbaine ?

Les sénateurs veulent ramener à 250.000 habitants le seuil minimum pour permettre aux agglomérations de devenir des communautés urbaines.

L'agglomération de Tours, qui pèse déjà très lourd dans le paysage départemental, prendra-t-elle encore plus d'importance dans les années à venir, sinon sur le plan géographique du moins en matière de compétences exercées ? La loi sur la décentralisation, actuellement discutée par les parlementaires, pourrait lui en donner l'occasion. Jeudi dernier, à l'issue d'un long débat, les sénateurs ont, en effet, adopté un amendement défendu par les socialistes Maurice Vincent (Loiret) et Jacques Chiron (Isère) qui ramène à 250.000 habitants, au lieu de 450.000, le seuil de population minimum imposé aux agglomérations pour devenir des communautés urbaines. Cette disposition doit maintenant être examinée par l'Assemblée nationale.

repères

► **Plus de transfert automatique des compétences.** Selon les sénateurs, il ne doit pas y avoir de transfert automatique des compétences des départements et des régions vers les métropoles (plus de 500.000 habitants) ou les communautés urbaines. Ces transferts doivent intervenir, si besoin, dans le cadre de conventions librement consenties.



L'agglomération de Tours doit déjà intégrer la compétence transports en 2014 (Photo M. HUGÉ)

Dans l'immédiat, Jean Germain - qui a voté cet amendement - se veut prudent. « Il faut déjà attendre que cette loi soit adoptée, estime-t-il. En ce qui concerne l'agglomération de Tours, elle doit déjà devoir accueillir trois nouveaux membres et intégrer la compétence transports. Le syndicat des transports en commun de l'agglomération tourangelles va se fonder dans l'attente. Le statut de communauté urbaine donnerait plus de compétences à l'agglomération régionale de fonctionnement, ce n'est pas à l'ordre du jour. » Plus de compétences, une organisation plus performante, et donc plus d'argent puisque la dotation de l'Etat par habitant, la Dotation Globale, passerait d'un montant de 45 à 60 €.

Soit, dans le cas de Tour(s)plus, un bonus d'environ 45 M€ par an !

Des réticences

Une progression qui n'est peut-être pas « perçue » comme une de croissance; elles redoutent de voir, en contrepartie, leur part du gâteau diminuer. « L'amendement a failli ne pas être adopté à cause de cette crainte », reconnaît Jean-François Siret, le président de la commission des Bots. Un accord a pu néanmoins être trouvé, « car cette mesure ne dispose pas de renfermer la question de la DGF en allant dans le sens de la poursuite, pour valoir le statut de Loiret. C'est d'ailleurs la position que Jean Germain a défendue en tant que rapporteur de la commission des finances. »

Christophe Gendry

*** M.-F. Beauflis a voté contre

La sénatrice maire communiste de Saint-Pierre-des-Corps, Marie-Françoise Beauflis, a voté contre l'amendement qui modifie les règles de constitution des communautés urbaines. « Nous sommes à l'origine de ce débat, au Sénat, que c'est à nouveau la politique de la commune française qui est privilégiée plutôt que le débat sur le projet pour le territoire pour les citoyens », justifie-t-elle. Pour elle, au-delà des

critères démographiques, ces communautés doivent se constituer autour d'un projet. « En basant le seuil à 250.000 habitants au lieu des 400.000 prévus initialement, c'est une façon très administrative d'évaluer de façon importante le nombre de communautés d'agglomération qui deviendront des communautés urbaines, et tout cela au détriment principal des communes », souligne-t-elle.